

**De :** [Nathalie Perez](#)  
**À :** [Claire Huber](#)  
**Objet :** TR: Mise en compatibilité du PLU de Lussan  
**Date :** mercredi 3 avril 2024 14:14:25

---

---

**De :** Grégoire GERARD <gregoire.gerard@gard.chambagri.fr>  
**Envoyé :** mercredi 3 avril 2024 09:16  
**À :** Nathalie Perez <n.perez@ccpaysduzes.fr>  
**Objet :** Mise en compatibilité du PLU de Lussan

Bonjour,

Je vous écris pour excuser l'absence de la Chambre d'Agriculture à la réunion de ce jeudi.

Je vous transfère cependant notre avis :

Votre projet consiste à préciser la délimitation de la zone Ue pour correspondre à l'emprise réelle de l'entreprise Gravier. En cela il y a une perte de 1400m<sup>2</sup> de la zone A au profit de la zone Ue.

La perte de terre agricole au profit de l'urbanisation est toujours dommageable cependant cette situation est minime et la modification est surtout une adaptation à la situation réelle.

Pour ces raisons, la Chambre d'Agriculture ne s'oppose pas à la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

En vous souhaitant une bonne réception de ce message,  
Cordialement,

Grégoire GERARD  
Conseiller Urbanisme  
Chambre d'Agriculture du Gard